ART. UNIQUE N° 197

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE - (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 197

présenté par Mme Panot, Mme Hignet, M. Laisney, M. Le Coq et Mme Mesmeur à l'amendement n° 59 de Mme Capdevielle

-----

## ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.